

LA DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS

Aide-mémoire : Les « manifestations » des quatre (4) critères de la DCD

Veillez noter qu'il s'agit ici des manifestations dites contributoires.

Manifestations : Définition du SACAIS (différente de la nôtre!) : Actions, activités ou réalisations observables qui démontrent de quelle façon on répond au critère auquel elles sont rattachées. C'est le « comment » du critère. Pour des exemples de manifestations, certains sont énumérés dans le formulaire de reddition de compte. Voir aussi le Guide du RODCD 2017, pp.19-22.

Contributoire : activité, action ou réalisation qui semble fondamentale pour le SACAIS. Celle-ci contribue à justifier la subvention et elle est reconnue dans la reddition de compte. Lorsqu'une « manifestation » est non-contributoire, ceci signifie qu'elle a une portée moins essentielle.

→ **Éducation populaire autonome**

- Produire ou contribuer à la production de documents d'information et de sensibilisation.
- Organiser des activités de formation, d'information et de sensibilisation.

→ **Action politique non-partisane**

- Effectuer des recherches ou des analyses, ou contribuer à l'analyse de situations problématiques (non obligatoire).
- Élaborer ou contribuer à l'élaboration de plates-formes de revendications.
- Analyser ou contribuer à l'analyse de projets de loi, de règlements ou de cadres réglementaires.
- Analyser des énoncés budgétaires ou des documents de consultation, de politiques et d'orientations.
- Rédiger ou contribuer à la rédaction d'avis, de mémoires ou d'autres documents du genre, touchant des situations problématiques.
- Produire ou contribuer à la production d'avis, sur les conditions d'exercice des droits existants, ou faire des représentations sur des droits à faire reconnaître.

→ **Mobilisation sociale**

- Inciter ses membres à s'engager dans des actions ou des activités collectives destinées à interpeller l'opinion publique et les représentantes et représentants politiques et gouvernementaux.

→ Représentation politique auprès des élus et élues d'instances publiques et privées

- Rencontrer les représentantes et les représentants des administrations publiques ou parapubliques visés par ses dossiers.
- Présenter son point de vue aux instances privées visées par ses dossiers.
- Entreprendre ou soutenir des démarches auprès d'instances judiciaires ou de tribunaux administratifs.
- Rencontrer les élus et les élues visés par les dossiers ou situations problématiques que l'on traite, ou les candidates et candidats en période électorale¹.

1. Cette manifestation est aussi inscrite au critère de l'action politique non partisane dans le Cadre de référence mais pas dans le Guide du RODCD, ni dans le formulaire. Nous vous recommandons d'utiliser cette manifestation dans le critère de la représentation politique; comme le suggère le Guide du RODCD ainsi que le formulaire.

Conception et rédaction **Carrefour de participation, ressourcement et formation (CPRF)**

Édition **Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD)**

Mise-en-page **Roxanne Borloz** · Février 2020

Soutien financier **Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale**



Carrefour de
Participation
Ressourcement
Formation

